



Note de présentation brève et synthétique CA 2024 – BP 2025 CCAS de Beauce la Romaine

1/ PRÉSENTATION

La commune de Beauce la Romaine comprend 7 communes déléguées : Ouzouer-le-Marché, commune siège dans laquelle le CCAS est implanté ainsi que Tripleville, Prénouvellon, Membrolles, Verdes, Semerville et la Colombe. Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Beauce la Romaine compte une population municipale de 3393 habitants (population totale 3453) contre 3350 au 1^{er} janvier 2025 (population totale 3410). Le CCAS œuvre sur l'ensemble du territoire de Beauce la Romaine.

Le CCAS essaie de répondre au mieux aux demandes des administrés en partenariat avec les différents services sociaux du département. Il contribue aux divertissements des séniors afin de permettre échange et convivialité.

Pour les plus jeunes, un travail a également été réalisé avec la création d'une bourse au permis de conduire.

2/ LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2024

A/ LES REPAS DES AINÉS :

Comme tous les ans et voté au Conseil d'Administration du 18 mars 2024, les repas sont organisés au sein des 7 communes déléguées par les maires délégués pour les personnes âgées de 70 ans et plus (personnes ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 décembre de l'année), inscrites sur la liste électorale de Beauce la Romaine et habitant sur la commune. Le budget maximum attribué par personne est de 42€ pour le repas, animation comprise.

B/ LES COLIS DE NOEL - CHOCOLATS :

A l'identique des années précédentes, des chocolats ont été distribués au moment de Noël aux personnes inscrites sur la liste électorale de Beauce la Romaine, âgées de 70 ans et plus au 31 décembre de l'année.

C/ LOCAL D'URGENCE :

Aucun accueil d'hébergement en 2024

(Rappel : le but de ce local est de pouvoir loger immédiatement une personne sans domicile fixe de passage ou une personne en situation d'urgence. Cet accueil ne peut être que temporaire.

D/ ELECTION DE DOMICILE :

4 personnes concernées en 2024

E/ DEMANDE D'OBLIGATION ALIMENTAIRE

Aucune demande reçue

F/ DEMANDE D'AIDE SOCIALE

2 demandes reçues de la Maison Dép.de l'Autonomie pour l'hébergement – avis favorable émis

G/ BONS ALIMENTAIRES

Le CCAS intervient en partenariat avec les services sociaux du département pour la délivrance de bons alimentaires aux personnes dans le besoin.

G/ BOURSE AIDE FINANCIERE AU PERMIS DE CONDUIRE

1 demande reçue

H/ LOGEMENTS SOCIAUX

Le CCAS accompagne les administrés dans leurs recherches de logements sociaux sachant que la société 3F Centre Val de Loire est propriétaire de logements sur la commune de Beauce la Romaine. Les demandeurs constituent alors leurs dossiers que le CCAS se charge de transmettre aux 3F. Des membres du CCAS participent également à titre consultatif aux commissions d'attribution.

3/ LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

A/ SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- 65,00 € pour 2 bons carburant
- 70,00 € pour 1 bon alimentaire
- 194,40 € Fournitures de bureau pour achat ramette papier (auprès d'une structure de personnes handicapées)
- 30,00 € Téléassistance (Présence verte et dom@dom)

- 13 715,52 € Fêtes et cérémonies
 - o Repas des aînés pour 9 429,68 €
 - o Chocolats de Noël pour 4 255,84 €
- 500,00 € pour rémunération animateur repas aînés Ouzouer
- 600,00 € Bourse au permis de conduire pour 1 jeune
- 9 048,80 € Subventions versées aux associations

Total dépenses 2024 = 24 223,72 €

Auquel s'ajoute le report déficitaire de 2023 de 12 716,50 €

Ce qui fait un total dépenses de 36 940,22 € avec le déficit reporté.

Recettes :

- 1 363,33 € Concessions cimetièrre
- 240,00 € Dons
- 42 000,00 € subvention de la commune pour 21.000€ pour l'exercice 2024 et 21.000€ pour régul exercice 2023 non versé

Total recettes 2024 = 43 603,33 €

Résultat 2024 : 43 603,33 € (recettes) – 24 223,72 (dépenses) = 19 379,61 € (résultat excédentaire)

Déficit reporté 2023 = -12 716,50 €

Excédent : 19 379,61 – 12 716,50 = 6 663,11 €

B/ SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : néant

Recettes : 2.035,00 €

Cette écriture correspond à la vente des terres (fermage à la Colombe) en 2021.

Excédent 2024 : 2.035,00 €

Affectation du résultat 2024

Section fonctionnement = +6 663,11 €

- Décompté comme suit :
 - o -12 716,50 € résultat déficit N-1 (2023)
 - o +19 379,61 € résultat excédent de cette année 2024

Section investissement = + 2.035,00 €

4/ LE BUDGET PREVISIONNEL 2025

A/ SECTION FONCTIONNEMENT

Le BP s'équilibre en dépenses et recettes.

Les actions qui seront réalisées en 2025 restent similaires à celles de 2024 :

DEPENSES :

- Bons de carburant selon les demandes – 150 €
- Bons alimentaires selon les demandes – 493,11 €
- Achat ramette de papier – 200 €

- Frais de téléassistance – 120 €
- Repas des aînés et colis de Noël (chocolats) aux séniors âgés de 70 ans et plus et inscrits sur la liste électorale de Beauce la Romaine – 15 000 €
- Frais d'animation du repas des aînés – 850 €
- Bourse financière pour l'aide au permis de conduire (jeunes de 17/25 ans, sous condition financière, avec un engagement du jeune à réaliser une activité non-rémunérée au sein de la collectivité ou d'une association). La bourse est ensuite versée à l'auto-école à partir du moment où le jeune a réussi l'épreuve théorique du permis de conduire (le code) – 1 200 €
- Les secours d'urgence s'il y a – 800 €.
- Le versement des subventions aux différentes associations – 8 000 €

RECETTES :

- L'excédent du résultat de fonctionnement reporté – 6 663,11 €
- Le versement d'un tiers des concessions cimetièrre selon les achats au fil de l'année – il est indiqué le montant versé au jour du vote du BP soit 150 € (sachant que les achats de concessions ne sont pas prévisibles).
- La subvention communale – 20 00 €
- Les dons selon le cas

B/ SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- 0,00 €

RECETTES :

- Excédent investissement : 2035 €

L'investissement est lié à une vente de parcelle agricole en 2021. Aucune dépense n'étant prévue en 2025, le BP investissement est voté en déséquilibre excédentaire afin de respecter la sincérité budgétaire.